



Avis public

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-03

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 10 août 2026

Règlement numéro 2026-03 régissant l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible à l'hôtel de ville situé au 494 route 132, Port-Daniel ainsi que sur le site web, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 24^{ième} jour de septembre 2026

Yan Ritchie, greffier-trésorier